



Réponse au postulat de Mme Aude Billard

« Pour une prise de conscience de nos préjugés de genre, et en tout genre »

Rapport-préavis N° 2024 / 33

Lausanne, le 19 septembre 2024

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Ce rapport préavis répond au postulat de Mme Aude Billard et consorts intitulé « Pour une prise de conscience de nos préjugés de genre, et en tout genre ». Celui-ci demande d'analyser, surtout au prisme du genre, l'activité des membres du Conseil selon les prises de parole, dépôts, et travaux en commission. Il en ressort notamment que les hommes prennent en moyenne la parole trois fois plus souvent que les femmes, avec des durées d'intervention sensiblement plus longues. Les commissions sont par ailleurs bien plus souvent présidées par des hommes.

La Municipalité, consciente de l'importance qu'ont ces questions, rappelle que la Ville promeut l'égalité via un grand nombre d'actions. Pour ce qui est des biais au sein des commissions ou des prises de parole du Conseil communal, la Municipalité rappelle que ce sont les partis politiques qui ont le pouvoir de faire le travail qu'ils estiment nécessaire en la matière.

Le postulat soulevant aussi des questions au sujet des personnes en situation de handicap, la Ville indique qu'elle s'efforce toujours de permettre aux personnes en situation de handicap de participer au Conseil communal dans les meilleures conditions possibles. Et de façon générale d'améliorer sans cesse l'accessibilité de l'administration.

2. Objet du rapport-préavis

Ce rapport-préavis répond au postulat de Mme Aude Billard et consorts, intitulé « *Pour une prise de conscience de nos préjugés de genre, et en tout genre* », déposé le 23 juin 2020 et renvoyé directement à la Municipalité le 8 septembre 2020.

3. Réponses aux demandes du postulat

Le postulat mentionne et mélange différentes problématiques, en plus de celle du genre. Par exemple : vécu des personnes racisées lors des débats, accès au Conseil communal pour les personnes vivant avec un handicap, préjugés nourris par des différences de classe sociale... Ce rapport-préavis se focalisera sur le thème le plus clairement évoqué : les différences entre hommes et femmes. Pour les autres thématiques mentionnées, aucune données fiables ne sont disponibles et la Municipalité n'est pas en mesure de se prononcer.

Il va cependant de soi que la Municipalité est très attentive à l'ensemble des questions évoquées et que, dans différents domaines, de nombreuses actions sont menées. Que ce soit au sein de l'administration ou auprès de la population. La Municipalité rappelle toutefois que pour ce qui est des comportements et des activités du Conseil communal, les changements souhaitables ne sont pas réellement de son ressort. Les partis politiques et le plénum ont leurs propres pratiques que la Municipalité ne saurait réglementer ou contrôler.

3.1 Organisation d'une conférence une fois par législature

Les hautes écoles organisent régulièrement des conférences ou tables-rondes sur les thématiques liées à l'égalité entre les hommes et les femmes, au genre, et à différents types de discriminations, à destination d'un public plus large que le public académique. La Ville de Lausanne organise des événements sur ces thématiques en collaboration notamment avec les hautes écoles. Par exemple l'événement public «Créer les villes inclusives de demain : expériences et pistes d'action», organisé en octobre 2023 par le Bureau de l'égalité de la Ville et l'UNIL ou la conférence / table-ronde organisée annuellement dans le cadre du festival Histoire et Cité (le thème de l'édition 2024 était « La rue, un terrain de sport égalitaire ? »). Les membres du Conseil communal reçoivent systématiquement une invitation aux événements publics.

Le Bureau du Conseil communal est évidemment libre d'organiser des conférences spécifiquement destinées aux membres du Conseil communal. Il est cependant à noter que les présentations, rencontres et conférences organisées durant la législature 2016-2021 n'ont pas toujours rencontré le succès escompté.

3.2 Liste de formations sur la thématique

Il existe des formations, ateliers, outils de sensibilisation. Leurs exigences et leurs coûts sont très variables. En dresser une liste ici n'aurait que peu d'intérêt. Le Bureau de l'égalité de la Ville se tient à disposition des membres du Conseil communal pour les demandes d'informations à ce sujet.

3.3 Temps de parole

Une étude conduite à l'Université de Lausanne dans le cadre d'un mémoire de Master¹ a permis d'extraire des statistiques utiles à la réponse à ce postulat. C'est sur cette base que des comportements liés aux stéréotypes de genre au sein du Conseil communal ont pu être identifiés. Cette étude se focalise sur la répartition et la durée des prises de parole des hommes et des femmes durant les séances du Conseil communal de la législature 2016 à 2021 en traitant en particulier les années 2017 et 2018, en raison de la continuité des données recueillies. Il est à noter que pour la législature concernée, la composition du Conseil était en moyenne de 60 hommes et 40 femmes.

Cette étude montre que les hommes prennent en moyenne la parole trois fois plus souvent que les femmes, même si leur temps de parole n'est pas significativement plus long. On note toutefois des différences selon l'âge des personnes. Les élus qui se situent aux deux extrémités de la moyenne d'âge de 47,5 ans ont tendance à moins souvent prendre la parole que les autres. Alors que les élus qui ont entre 60 et 69 ans – tendent à prendre plus longuement la parole que les autres. Des observations similaires peuvent être faites au sujet des élues.

Par ailleurs, en 2020/21, la présidente en fonction a, sur une courte période durant les séances du Conseil, souligné la durée sensiblement plus longue des interventions des hommes par rapport à celles des femmes, ou pointé le plus grand nombre de tours de parole demandés par les hommes que par les femmes sur un même objet.

Si certains parlements imposent aux personnes prévoyant d'intervenir durant les séances d'indiquer en amont les objets sur lesquels elles souhaitent s'exprimer, ce n'est pas le cas à Lausanne. Dès lors, le nombre de personnes qui ont renoncé à prendre la parole à la suite des remarques présidentielles ne peut pas être mesuré.

¹ Franceska Lamontagne, « Analyse des biais de genre au Conseil communal de la ville de Lausanne », Unil, Lausanne, 2023

3.4 Composition des commissions

La postulante propose d'observer les différences femmes et hommes dans les présidences de commissions ainsi que dans leur composition. Bien qu'il existe deux types de commissions - permanentes et ad hoc – il n'a pas été observé de différence majeure entre les types de commissions.

Pour la législature 2016-2021, on observe une sous-représentation générale des femmes à la présidence des commissions. La parité n'est atteinte ou dépassée que rarement, à l'exception notable des commissions qui concernent la direction de l'enfance de la jeunesse et des quartiers (EJQ).

En gris ci-dessous : les cas où la représentation des femmes aux présidences de commissions atteint ou surpasse leur représentation au Conseil communal.

% de femmes au CC		2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	Moyenne/ Total
		40	39	38	38	37	38,4
CD	% de présidentes	39	20	30	33	29	30.2
	Nbre de commissions	31	25	20	9	21	106
SE	% de présidentes	44	33	58	18	17	34
	Nbre de commissions	18	15	12	11	12	68
SCS	% de présidentes	43	25	33	50	33	36.8
	Nbre de commissions	7	4	9	6	6	32
LEA	% de présidentes	35	17	20	18	36	25.2
	Nbre de commissions	17	6	15	11	11	60
EJQ	% de présidentes	50	50	36	50	57	48.6
	Nbre de commissions	2	8	11	8	7	36
FIM	% de présidentes	52	40	16	20	27	31
	Nbre de commissions	29	20	19	20	22	110

SIL	% de présidentes	40	0	17	20	43	24
	<i>Nbre de commissions</i>	5	4	6	5	7	27
Total	% de présidentes	43,2%	26,4%	30%	29,8%	34,5 %	32,7%
	<i>Nbre de commissions</i>	109	82	92	70	86	439

Pour ce qui est de la représentation des genres parmi les membres des commissions, les données de quelque 440 commissions ont été triées de deux manières :

- composition sans distinction de direction ;
- composition en catégorisant les directions et les services leader.

3.4.1 Composition des commissions tous thèmes confondus

Parmi les 440 commissions de la législature :

- dans 164 commissions il y avait 25% de femmes, ou moins;
- dans 98 commissions, il y avait une moitié de femmes, ou davantage ;
- dans 41 % des cas, la représentation féminine a été équivalente ou supérieure à sa représentation au Conseil communal.

3.4.2 Composition des commissions selon les thèmes

La postulante demande dans son initiative si la représentation hommes / femmes en commission est différente selon le thème de la commission. Plutôt que de définir des thématiques quelque peu arbitraires, il a été jugé préférable d'établir deux listes. La première regroupe les commissions qui comptent au moins 75% d'hommes. La seconde regroupe les commissions composées d'au moins 50% de femmes. Le tout est classé dans l'ordre des directions. Ces listes figurent en annexe².

Pour rappel, ce sont les partis politiques qui désignent leurs représentantes et représentants au sein des commissions.

Nombre de commissions composées d'au moins 75% d'hommes durant la législature 2016-2021

Direction	CD	SE	SCS	LEA	EJQ	FIM	SIL
Commissions	31	21	10	21	5	58	17
Total des commissions 2016-2021	106	68	32	60	36	110	27

² Voir annexe 1 liste des titres des objets traités par une commission composée à 75% ou plus par des hommes et annexe 2 liste des titres des objets traités par une commission composée à 50% ou plus par des femmes.

**Nombre de commissions composées d'au moins 50% de femmes
durant la législature 2016-2021**

Direction	CD	SE	SCS	LEA	EJQ	FIM	SIL
Commissions	27	19	6	14	18	15	2
Total des commissions 2016-2021	106	68	32	60	36	110	27

3.4.3 Pourcentage de succès de la prise en considération des initiatives

En moyenne, 65 % des objets sont déposés par des hommes et 35 % par des femmes. Alors que la part moyenne de femmes au Conseil communal pour la même période était de 40%.

Le pourcentage de succès de prise en considération a été interprété comme le pourcentage d'initiatives renvoyées à la Municipalité pour étude et rapport. Une moyenne d'une soixantaine d'initiatives est déposée chaque année.

- premier constat, au début de la législature, les initiatives ont été renvoyées directement à la Municipalité dans 30% des cas environ. En fin de législature, près des deux tiers lui sont renvoyées directement.
- deuxième constat, sur l'ensemble de la législature, plus de 80% des initiatives des hommes et 84% des initiatives des femmes sont renvoyées directement à la Municipalité.

Il n'y a ainsi pas de différence majeure à signaler dans ce cas.

4. Impact sur le développement durable

Ce rapport-préavis n'a aucun impact sur le développement durable.

5. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Ce rapport-préavis n'a aucun impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

6. Aspects financiers

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement de la Ville.

7. Conclusion

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N°2024/ 33 de la Municipalité, du 19 septembre 2024 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Aude Billard : «Pour une prise de conscience de nos préjugés de genre, et en tout genre ».

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter

Annexes : Titres des objets traités par des commissions composées d'hommes à 75% et plus
Titres des objets traités par des commissions composées de femmes à 50% et plus